

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Kahlenberg à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la livraison de meubles. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Rue Kahlenberg**  
Début : **Vendredi 23 septembre 2022 à 09h00**  
Fin : **Vendredi 23 septembre 2022 à 13h00**  
Motif : Livraison de meubles  
Règlement : GRE-237-2022

---

Grevenmacher, le 20 septembre 2022

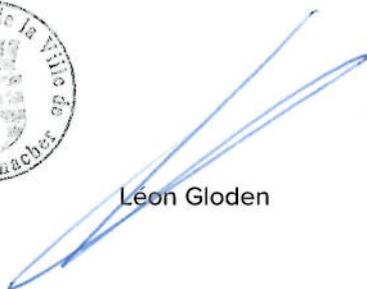
La secrétaire communale adjointe  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden